BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Arrêté du 25 janvier 2018 fixant la composition du conseil supérieur de la gendarmerie nationale

NOR: INTJ1736077A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles R.3321-5 à R.3321-6 relatifs au Conseil supérieur de la gendarmerie nationale,

Arrête:

Article 1er

La composition du Conseil supérieur de la gendarmerie nationale est, outre les membres de droit, la suivante jusqu'au 30 juin 2018 :

- M. le général de corps d'armée Renaud Hervé, Gérard, Alain.
- M. le général de corps d'armée Loubès Jean-Marc, François.
- M. le général de corps d'armée Morterol Thibault.
- M. le général de corps d'armée Gieré François, Albert.
- M. le général de corps d'armée Jockers Bruno, Marcel-Auguste.
- M. le général de corps d'armée Labbé Michel, Hubert, Robert.

Article 2

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 1^{er} août 2017 fixant la composition du Conseil supérieur de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

Fait le 25 janvier 2018.

Le ministre d'État et par délégation : Le préfet, directeur de cabinet du ministre de l'intérieur, S. Fratacci